

Conférence internationale sur la jeunesse et la désertification
Bamako (Mali), 4 – 6 septembre 2006

DECLARATION DE BAMAKO

Nous, participants à la Conférence internationale sur la jeunesse et la désertification, organisée à Bamako (Mali) du 4 au 6 septembre 2006 dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification,

Exprimons notre sincère et profonde gratitude aux Gouvernements du Mali, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, pour l'organisation et les appuis apportés à cette conférence.

Rappelant que :

- i) Les questions jumelles que sont la désertification et le rôle des jeunes dans le développement ont constitué depuis longtemps d'importantes préoccupations pour le développement. Aussi les grandes conférences internationales telles que la Conférence de Pékin de 1995 et le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 ont-elles souligné l'importance d'impliquer les jeunes dans les questions de développement et de lutte contre la désertification ;
- ii) Le Programme d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1995, fournit un cadre politique et des directives pratiques pour améliorer le bien-être des jeunes ;
- iii) L'Assemblée générale des Nations Unies a lancé un appel pour un accroissement de la participation des jeunes aux activités volontaires ;
- iv) Le Secrétaire général des Nations Unies a souligné que le volontariat des jeunes serait essentiel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
- v) Les OMD également, en appellent au développement et la mise en œuvre de stratégies à même d'offrir aux jeunes un travail décent et productif ;
- vi) Le chapitre 25 de l'Agenda 21 stipule que les jeunes doivent participer activement aux processus pertinents de prise de décisions, étant donné que ces décisions affectent leur existence aujourd'hui et dans le futur.
- vii) Les jeunes, également, sont en mesure de faire de précieuses contributions intellectuelles, de mobiliser des appuis, et d'apporter des perspectives uniques pour aider à lutter contre la désertification ;
- viii) L'article 5 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dispose que, les pays doivent promouvoir la sensibilisation et faciliter la participation des populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, dans la lutte contre la désertification;
- ix) Le Rapport mondial sur la jeunesse 2005 reconnaît que les jeunes détiennent la clé de l'avenir de la société ;
- x) L'Assemblée générale des Nations Unies a, lors de sa cinquante-huitième session, proclamé 2006, Année internationale des déserts et de la désertification ;

Réitérant notre engagement et notre total soutien à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

Soutenant la mise en œuvre synergique des trois Conventions de Rio, à savoir la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;

Réaffirmant toute l'importance d'un déploiement d'efforts conjoints à l'échelle de la communauté internationale pour lutter contre la désertification, en mettant en place des mécanismes effectifs, en prenant en compte la lutte contre la désertification dans les stratégies nationales de développement durable, en promouvant une meilleure mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et en encourageant l'implication des jeunes dans la lutte contre la désertification et/ou la dégradation des terres ;

Rappelant que la principale priorité et la préoccupation première des jeunes des zones arides sont l'accès à un emploi approprié;

Soulignant que la perception qu'ont les jeunes de la désertification et de ses incidences négatives aux plans politique, socioéconomique et culturel, doivent être traitées de manière à permettre à ces jeunes de devenir des partenaires clef et à part entière, et actifs dans la lutte contre la désertification, partout dans le monde ;

Nous accordant tous sur l'existence de liens évidents entre la désertification, la pauvreté et les migrations forcées;

Mettant en exergue :

- i) Le rôle clef des jeunes dans la détermination du devenir de l'humanité ;
- ii) Le fait que les jeunes des zones arides sont profondément, et à bien des égards affectés par la désertification qui rend leur vie plus difficile, accroît la pauvreté, réduit leur accès à l'éducation et à l'emploi, et engendre les migrations forcées ;
- iii) L'importance d'impliquer effectivement les jeunes dans les processus de prise de décisions relatives à la gestion des ressources naturelles dans les zones arides ;
- iv) Le fait que la majorité des jeunes affectés par la désertification et/ou la dégradation des terres vit dans des pays en développement pauvres en ressources ;
- v) Notre satisfaction que la question relative à « la jeunesse et désertification » ait été, pour la première fois, traitée dans un forum international ;

Rappelant les articles pertinents de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en particulier son article 19 ;

Etant conscients que le manque de ressources économiques pour les jeunes dans les régions affectées par la désertification et la sécheresse, particulièrement à cause de la rareté et de la dégradation des ressources naturelles, pourrait conduire à des conflits politiques et sociaux et à la migration forcée des zones rurales vers les villes aussi bien que de pays à pays.

Soumettons les recommandations ci-après à l'ensemble des pays Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, aux institutions

nationales, régionales et internationales compétentes et aux représentants de la société civile :

1. Education environnementale et activités y liées

1. *Demandons* aux départements ministériels compétents d'adopter des programmes d'éducation en matière environnementale, et en matière de développement durable en général, et de créer des centres de formation spécialisés pour la lutte contre la désertification ;

2. *Demandons* également aux Gouvernements de reconnaître et de financer les organisations s'occupant de l'éducation environnementale, qui pourraient assurer l'accès des jeunes à une éducation libre et de qualité ;

3. *Encourageons* la Communauté Internationale et les partenaires au développement à rendre disponibles les ressources éducationnelles, le renforcement des capacités et la formation appropriée dans les régions sujettes à la désertification, et à apporter des appuis à l'établissement de liens avec les institutions internationales en vue d'assurer le transfert de technologie et les échanges d'information.

4. *Demandons* aux pays Parties de créer ou de consolider un système international de bourses d'études et de stages sur les questions relatives à la désertification, avec la contribution du secteur privé ;

5. *Soutenons* l'établissement et le développement de programmes d'apprentissage actif, y compris l'établissement de liens avec des institutions réputées en matière d'éducation et de formation technologique spécialisée basée sur les besoins identifiés par les jeunes, et applicables à des conditions locales et économiques diverses.

6. *Demandons* aux ministères compétents de développer des programmes médiatiques et informatiques et de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;

2. Sensibilisation

7. *Suggérons* que les autorités compétentes établissent des clubs-écoles, des stations de radios et de télévisions communautaires, en vue d'élever la conscience à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société pour mieux motiver les jeunes et accroître leur participation ;

8. *Demandons* à la communauté internationale de développer et mettre en œuvre des programmes visant à accroître l'éveil de conscience sur le phénomène de la désertification dans les milieux des enseignants (par exemple les kits des enseignants produits par l'UNESCO et la CCD);

3. Participation et prise de responsabilisations des jeunes

9. *Demandons* aux Gouvernements de faire des prévisions budgétaires dans le cadre des budgets nationaux pour le financement des activités ayant trait à la lutte contre la désertification initiées par les jeunes.

10. *Demandons* aux pays Parties d'identifier des mesures spécifiques visant à définir les domaines de participation pour les jeunes et les mécanismes à mettre en

place pour améliorer et augmenter leur participation dans la mise en œuvre des programmes d'action afin de favoriser une appropriation des activités par les jeunes.

11. *Prions* instamment tous les acteurs compétents, à se faire représenter dans les organes nationaux de coordination, ou, à les créer au cas où ces organes n'existeraient pas encore.

12. *Invitons* les gouvernements et les agences de coopération, à soutenir les réseaux des jeunes déjà existants et engagés dans des activités d'environnement et de développement durable, en terme d'appuis financiers et de renforcement de capacités.

13. *Demandons* au secrétariat de la CCD de développer une stratégie spécifique sur la jeunesse, à soumettre à la considération de la Conférence des Parties.

14. *Demandons* au secrétariat de la CCD d'établir un point focal pour les jeunes et un réseau de partenariat de la CCD pour la jeunesse.

15. *Demandons* au secrétariat de la CLD d'établir à travers son site web un mécanisme pour faciliter l'échange d'informations et de cas de réussites, entre les jeunes impliqués dans la mise en œuvre de la Convention.

4. Incidences sociales de la désertification, y compris les migrations et l'insécurité

16. *Demandons* aux pays de :

- (a) Prendre des mesures politiques de résolution pacifique des conflits résultants du processus de désertification ;
- (b) Adopter des politiques détaillées pour assurer une pleine implication des jeunes dans la gestion des ressources naturelles en vue de créer une attache entre eux et leurs terres ;
- (c) Etablir des mécanismes qui favorisent les échanges d'expériences entre les jeunes aux niveaux national et international pour assurer leur pleine participation dans les processus de prise de décisions ;
- (d) Renforcer les capacités des jeunes à élaborer des projets de lutte contre la désertification dont ils pourraient facilement s'approprier et profiter des revenus financiers, en vue de prévenir et d'éviter les migrations forcées ;
- (e) Promouvoir le volontariat parmi les jeunes comme phase de préparation pour la vie active, et également faciliter les règlements pacifiques des différends.
- (f) Développer les moyens d'une plus grande coordination des efforts entre les gouvernements nationaux d'une part, et les agences de jeunesse ainsi que les ONG d'autre part, pour renforcer les mécanismes de coordination et les infrastructures de développement des jeunes déjà existantes, en particulier pour les jeunes migrant vers d'autres pays ;

17. *Demandons* aux pays développés de :

- (a) Soutenir les activités entreprises par les jeunes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action de lutte contre la désertification ;
- (b) Soutenir le développement des activités dans les zones affectées par la désertification comme moyen de prévention des migrations forcées (au lieu d'investir dans la protection et la sécurité des frontières pour prévenir l'immigration clandestine) tout en créant des revenus pour les jeunes.

5. Opportunités économiques pour les jeunes

(a) *Aspects institutionnels*

18. *Prions* les Gouvernements de revoir et améliorer les politiques nationales de la jeunesse si celles-ci ne sont pas encore effectivement mises en œuvre.

19. *Lançons* un appel aux Gouvernements d'entreprendre un suivi-évaluation régulier des politiques d'implication des jeunes dans la gestion des ressources naturelles.

(b) *Activités majeures*

20. *Demandons* aux autorités compétentes de prendre en considération les besoins des jeunes par rapport à la tenure foncière et à l'accès aux micro-crédits.

21. *Suggérons* que les ministères compétents procèdent à une revue des priorités des programmes de formations professionnelles et techniques, et concentrent plus d'efforts sur les activités liées aux besoins fondamentaux des populations et celles génératrices de revenus, dans les zones affectées.

22. *Demandons* aux pays Parties de promouvoir et de créer des instituts de jeunesse au niveau national, en vue d'améliorer la capacité et les compétences des jeunes et leur permettre ainsi d'entreprendre des initiatives économiques et, en même temps, de participer aux processus de prise de décision.

23. *Encourageons* la dissémination, à tous les acteurs, de l'information sur les opportunités existantes pour les jeunes dans les régions arides.

24. *Encourageons* également le secteur privé et les consommateurs à accorder la priorité aux productions locales.

25. *Prions* les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays à économie de transition, de promouvoir des activités telles que l'éco-tourisme, et d'utiliser les revenus ainsi tirés pour soutenir les initiatives locales de lutte contre la désertification et pour améliorer les conditions de vie des communautés affectées.

(c) *Mécanismes de financement*

26. *Invitons* les partenaires au développement et les gouvernements à instaurer des systèmes de partenariats et de réseaux et à accroître les allocations budgétaires destinées à la lutte contre la désertification.

27. *Notons* et apprécions la contribution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la mise en œuvre de la Convention depuis que ce Fonds est devenu un mécanisme de financement de la Convention ;

28. *Notons* cependant avec préoccupation le niveau insuffisant des ressources allouées à la dégradation des terres lors de la quatrième reconstitution du FEM, et lançons un appel à la communauté internationale à appliquer une approche plus juste et plus équitable vis-à-vis de la dégradation des terres lors de la prochaine allocation de ressources.

29. *Lançons* un appel aux gouvernements pour la création d'un Fonds Mondial pour l'Entreprenariat des Jeunes, qui accompagnera la reconnaissance et les appuis nécessaires à apporter aux besoins des investissements économiques pour les jeunes.

30. *Suggérons* que des Fonds Nationaux pour l'Entreprenariat des Jeunes soient établis pour servir comme mécanismes financiers additionnels en sollicitant des investissements de la part d'acteurs du secteur privé comme la Fondation Bill et Melinda Gates, les gouvernements nationaux et d'autres institutions publiques.

31. *Encourageons* la promotion et la création d'instituts de jeunesse au niveau national en vue d'améliorer la capacité et les compétences des jeunes, et leur permettre ainsi d'entreprendre avec succès des initiatives économiques et, en même temps, de participer aux processus de prise de décision.

6. Recommandations générales

32. *Invitons* les Gouvernements à prendre en considération le rôle important joué par les jeunes, lors de l'élaboration des plans et cadres stratégiques décennaux, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, comme indiqué dans la décision 3/COP.7.

33. *Encourageons* la Communauté Internationale à continuer de promouvoir l'éveil des consciences du public, l'accès à l'information, le renforcement des capacités et les outils éducationnels orientés vers l'action, sur les questions de désertification et de son incidence au plan socio-économique.

34. *Demandons* aux Gouvernements et aux représentants des organisations de jeunes de soumettre la Déclaration de Bamako à tout événement international majeur, tels que le Sommet Mondial des Jeunes et le Sommet de Haut Niveau sur la Migration ;

35. *Demandons* à la prochaine Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de considérer la Déclaration de Bamako dans l'esprit de mettre en œuvre les recommandations y contenues.